



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 075 spécial publié le 17 mai 2022

Sommaire affiché du 17 mai 2022 au 16 juillet 2022

SOMMAIRE

DRCL

- Arrêté n°2022-PREF-DRCL-231 du 16 mai 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Villejust

ARRETE n°2022-PREF-DRCL- 231 du 16 mai 2022

Modifiant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-203 du 12 avril 2022 du portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Villejust

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L.19 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-032 du 18 février 2022, portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

VU l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-203 du 12 avril 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Villejust ;

VU la demande d'ajout du 10 mai 2022 d'un deuxième conseiller municipal suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de l'Essonne ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DRCL-203 du 12 avril 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Villejust est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

Madame Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Conseiller municipal
Madame Aurélie ADAM, Conseillère municipale suppléante
Madame Emeline BORDIER-LESAGE, Conseillère municipale suppléante

Monsieur Bernard ARMAND, délégué de l'administration
Monsieur Philippe CHENE-BERNARDIE, délégué de l'administration suppléant

Monsieur Joël LÉPÉE, délégué du tribunal judiciaire
Monsieur Serge VALLA, délégué du tribunal judiciaire suppléant

Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

Article 3 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de l'Essonne et le maire de la commune de Villejust sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Benoît KAPLAN